

# Maturité Spécialisée

## Arts et design

### 2023 – 2024



## SOMMAIRE

Introduction	5
Conditions d'admission en maturité spécialisée arts et design	5
Composition de l'année de MS arts et design	6
Prestations complémentaires de l'année de MSAD	6
Travail de maturité spécialisée arts et design	7
Réussite de la maturité spécialisée arts et design	12
Rôles des référent·e·s/répondant·e·s	12
Admission en 1 <sup>re</sup> année Bachelor à la HEAD	13
Calendrier	16



## INTRODUCTION

La maturité spécialisée arts et design (MSAD) est un titre de l'École de culture générale (ECG) qui permet de se présenter aux concours d'admission des formations *Bachelor* de la Haute école d'art et de design (HEAD) et des autres HES suisses d'art et de design dans les filières :

- design :
  - architecture d'intérieur
  - communication visuelle
  - design produit, bijou et accessoires
  - design mode
- arts visuels :
  - arts visuels
  - cinéma

L'objectif de l'année MSAD est de développer la pratique artistique et d'acquérir les connaissances permettant de poursuivre des études dans une Haute école d'art et de design. L'apprentissage est centré sur :

- la pratique artistique soutenue ;
- les connaissances théoriques et historiques dans le domaine des arts et du design ;
- l'approfondissement culturel.

La MSAD est basée sur une collaboration entre l'École de culture générale (ECG), la Haute école d'art et de design (HEAD) et le Centre de formation professionnelle arts (CFP Arts).

La MSAD est organisée par l'École de culture générale Jean-Piaget, située à Chêne-Bougeries, 17, chemin de Grange-Falquet.

## I. CONDITIONS D'ADMISSION EN MATURITÉ SPÉCIALISÉE ARTS ET DESIGN

### I.1. CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission en année de maturité spécialisée arts et design est conditionnée par :

- l'obtention du certificat ECG dans l'option arts et design, avec une note supérieure ou égale à 4.0 dans la moyenne des disciplines de l'option spécifique préprofessionnelle ;
- la réussite du concours d'admission en passerelle propédeutique art & design du CFP Arts sur la base d'un dossier de travaux personnels et thématiques, d'un questionnaire et d'un entretien.

Ce concours d'admission est organisé par le CFP Arts et la HEAD. L'inscription au concours se fait à l'ECG sur la base de la préinscription en maturité spécialisée. Les dates sont fixées par le calendrier du CFP Arts.

## I.2. CONSIGNES ET MODALITÉS DU CONCOURS D'ADMISSION

Chaque candidat·e :

- réalise un dossier en deux parties qui doit respecter les consignes de présentation et illustrer le champ artistique de l'orientation choisie :
  - un portfolio personnel ;
  - un exercice créatif spécifique à la filière proposé par le CFP Arts ;
- prépare une planche récapitulative ;
- répond à un questionnaire en ligne.

Chaque candidat·e est convoqué·e par le CFP Arts à un entretien de 15-20 minutes durant lequel il·elle présente et défend son dossier.

## I.3. COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de représentant·e·s de la passerelle propédeutique art & design du CFP Arts, de la HEAD et de l'ECG.

## I.4. CRITÈRES D'ADMISSION

Pour une admission en MS arts et design, l'élève doit faire preuve de compétences pratiques et théoriques basées sur des connaissances et des compétences générales et personnelles :

- motivation du choix de la section, représentation du métier futur et projection dans la pratique artistique ;
- motivation du choix artistique : questionnement sur la démarche artistique, capacité à formuler des arguments, autonomie de la réflexion ;
- potentiel créateur ;
- défense orale du dossier : argumentation des choix esthétiques et du parti pris du·de la candidat·e.

## II. COMPOSITION DE L'ANNÉE DE MS ARTS ET DESIGN

La MSAD comprend des prestations complémentaires et un travail de maturité spécialisée :

- le programme de la passerelle propédeutique art & design du CFP Arts ;
- un travail de maturité spécialisée, sous forme d'une réalisation artistique et d'un dossier d'accompagnement.

## III. PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE L'ANNÉE DE MSAD

### III.1. PASSERELLE PROPÉDEUTIQUE ART & DESIGN DU CFP ARTS

L'étudiant·e suit le programme de l'année passerelle propédeutique art & design du CFP Arts, à raison de 34 heures hebdomadaires pendant toute l'année scolaire. Les cours théoriques et pratiques du tronc commun constituent des modules à choix, répartis dans les champs d'étude suivants :

- le dessin ;
- l'expérimentation ;
- la photographie ;
- la connaissance en art et design contemporains.

La préspecialisation est composée d'un programme de cours et d'ateliers dans chacune des cinq filières :

- architecture d'intérieur ;
- arts visuels (+ cinéma) ;
- communication visuelle (+ illustration)
- design produit/bijou et accessoire ;
- design mode.

### III.2. ÉVALUATIONS DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'évaluation chiffrée est mesurée selon l'échelle des notes 1 à 6. Les travaux dans les cours et les ateliers sont notés par les enseignant·e·s de la passerelle propédeutique art & design du CFP Arts. La réussite de l'année est évaluée selon les critères de promotion de la passerelle :

- la moyenne générale supérieure ou égale à 4.0 ;
- deux moyennes insuffisantes tolérées ;
- la somme des écarts à la moyenne des deux notes insuffisantes ne doit pas dépasser deux points.

En fin d'année, les résultats de la passerelle sont homologués par la mention "validé" correspondant à une moyenne supérieure ou égale à 4.0.

La présence assidue aux cours et dans les ateliers est obligatoire. Selon l'article 42 du *Règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B (REST – C 1 10.31)*, si les absences sont trop nombreuses au cours de l'année scolaire, l'étudiant·e peut ne pas obtenir l'attestation de validation de la passerelle propédeutique art & design du CFP Arts, qui est l'une des conditions d'obtention du certificat de la MSAD.

## IV. TRAVAIL DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE ARTS ET DESIGN

Le travail de maturité spécialisée (TMsp) est une recherche artistique personnelle menée pendant toute l'année. Après un temps d'expérimentation, l'étudiant·e passe par toutes les étapes du projet artistique, de la conception jusqu'à l'installation ou la présentation du travail réalisé. La démarche créatrice est doublée d'une réflexion sur les choix esthétiques et les solutions plastiques.

### IV.1. COMPÉTENCES

L'élève est capable de :

- traiter un sujet choisi, de manière suivie, structurée et documentée ;
- appliquer de manière autonome les compétences artistiques et méthodologiques acquises pendant la formation ;
- porter un regard critique tant sur le sujet choisi que sur ses propres connaissances ;
- étudier des mouvements et des pratiques artistiques et en synthétiser les éléments nécessaires au sujet du TMsp ;
- proposer des idées et des expérimentations plastiques ;
- donner forme à son projet artistique en cohérence avec le sujet ;
- justifier et argumenter les choix de son projet ;

- se situer personnellement autant dans son processus d'apprentissage que dans le domaine de sa recherche ;
- faire preuve d'une méthodologie pertinente, s'investir avec régularité et autonomie ;
- communiquer avec clarté son processus d'apprentissage et le contenu de sa recherche par écrit comme à l'oral.

## IV.2. COMPOSITION DU TMsp

Le TMsp comprend :

1. une réalisation artistique basée sur le développement d'une problématique plastique ;
2. un dossier qui documente la démarche, contenant une table des matières et une bibliographie ;
3. une soutenance.

Pendant toute l'année, l'étudiant·e tient un carnet d'étude qui lui permet de récolter des idées, des images, des textes et des commentaires sur son travail, ses visites d'expositions, ses fréquentations de spectacles et de concerts, ses lectures et ses travaux d'ateliers pour alimenter sa recherche artistique.

### IV.2.1. *La réalisation artistique*

La réalisation artistique consiste en une œuvre ou une série de travaux aboutis qui peuvent prendre la forme du dessin, de la peinture, de la sculpture, de l'objet, de la maquette, du modèle (tissu, papiers, etc.), de la photographie, de techniques mixtes, de la vidéo, d'une animation, d'un montage multimédia, d'une installation ou d'une performance. Le choix de la forme, de la dimension et du nombre de pièces fait partie de la réflexion à porter sur la conception du TMsp.

### IV.2.2. *Le dossier d'accompagnement*

Le dossier d'accompagnement est composé d'un texte de présentation de la problématique, argumentant la conception du travail et les choix esthétiques effectués (4000 mots sans les annexes). La présentation du dossier doit être soignée.

Le dossier d'accompagnement du TMsp contient les parties suivantes :

- une introduction où l'élève présente la production artistique réalisée ;
- le corps du travail ;
  - a. - un historique de la recherche d'idées ;
    - une présentation de la problématique plastique ;
    - des éléments de réflexion repris du carnet d'étude ;
    - des images et des croquis (ou autres documents visuels ou sonores) créés dans le processus d'élaboration du travail ;
  - b. - une argumentation sur la conception ;
    - une argumentation sur les choix esthétiques ;
    - un questionnement critique ;
  - c. - les références artistiques, bibliographiques, filmographiques ;
- une conclusion dans laquelle l'élève dresse le bilan de sa recherche, de son processus d'apprentissage et de sa production artistique.

Le travail est réalisé selon les standards de production écrite :

- il inclut une première page de couverture (page de titre), une table des matières (ou un sommaire) et une bibliographie ;
- le dossier est rédigé en format traitement de texte en respectant la mise en page usuelle (interligne 1.5, police de caractère 12, texte justifié, marge, numérotation de page et impression recto) ;
- le titre du TMsp figure sur la page de couverture. Cette dernière ou la suivante comprend les informations administratives nécessaires : les noms de l'élève et du·de la référent·e ECG ; la mention "Maturité spécialisée arts et design", l'année scolaire en cours, le nom de l'ECG ;
- une bibliographie est intégrée au dossier TMsp sous forme d'annexe ; les principales références utilisées – ressources informatives et humaines – sont répertoriées dans le respect des règles d'édition ;
- le travail est structuré, respecte les éléments traditionnels d'organisation d'un texte écrit.

#### IV.2.3. Remise du TMsp

Les quatre exemplaires du dossier d'accompagnement, imprimés et reliés, sont transmis le jour de la soutenance. Le TMsp est également rendu dans une version PDF à l'attention du·de la doyen·ne en charge de la MSAD qui organise les soutenances.

De plus, chaque étudiant·e doit déposer le fichier de son TMsp sur le site *Compilatio* (selon instructions transmises en temps voulu), pour la vérification électronique de la conformité du TMsp avec l'article 45 du *Règlement relatif à l'école de culture générale (RECG – C 1 10.70)*, sur le plagiat et la fraude.

### IV.3. DÉROULEMENT ET ENCADREMENT DU TMSP

#### IV.3.1. Déroulement annuel

Le TMsp représente un travail de longue durée qui débute à la rentrée et se termine à la fin du printemps selon l'échéancier défini par l'école. L'élève doit organiser son temps de recherche et l'articuler au temps dédié aux cours et aux travaux pratiques à domicile.

Le processus d'élaboration du dossier d'accompagnement du TMsp et de la réalisation plastique se déroule en deux étapes :

Première étape : septembre – décembre

- le dossier d'accompagnement est partiellement réalisé ;
- la problématique du travail est dégagée et formulée ;
- les documents préparatifs de repérage et les références artistiques sont réunis ;
- le projet est planifié.

A la fin du 1<sup>er</sup> semestre, les étudiant·e·s présentent leur projet de TMsp devant un jury de référent·e·s de l'ECG en vue de le valider, lors d'une séance de bilan intermédiaire (15 minutes de présentation et de questions).

Deuxième étape : janvier – mai

- la problématique artistique est affinée ;

- la réalisation plastique est achevée, son mode de présentation est formalisé ;
- le dossier d'accompagnement est complété par l'historique de la réalisation du travail, depuis sa conception ;
- le mode de présentation du travail plastique est défini.

#### IV.3.2. Encadrement

Pendant tout le déroulement du TMsp, l'élève bénéficie de l'encadrement d'un·e référent·e ECG, enseignant·e d'arts visuels, choisi·e par la direction. Au minimum un entretien par mois a lieu avec le·la référent·e dans le cadre du suivi de la réalisation du TMsp.

De plus, la réalisation du TMsp est structurée par trois séances de méthodologie, assurées par des enseignant·e·s ECG, dont l'apport pédagogique cible les aspects suivants :

- a) élaboration du sujet, du dossier et du plan du TMsp ;
- b) rédaction, mise en forme et normes bibliographiques ;
- c) préparation de la soutenance orale.

#### IV.4. SOUTENANCE

Le TMsp fait l'objet d'une présentation orale de 30 minutes. Cette soutenance porte sur la défense de la réalisation artistique et du dossier d'accompagnement.

Les soutenances sont regroupées sur trois ou quatre jours :

- l'étudiant·e installe et expose sa réalisation plastique ;
- il·elle défend son concept et ses choix esthétiques ;
- il·elle accorde une importance particulière à l'installation du TMsp ;
- il·elle présente son dossier d'accompagnement et son carnet d'étude.

Un temps de délibération d'une vingtaine de minutes est programmé pour chaque présentation. Le jury délibère à huis clos.

#### IV.5. ÉVALUATION

##### IV.5.1. Modalités d'évaluation du TMsp

Le travail de maturité spécialisée et la soutenance sont évalués sur la base d'une grille composée de deux parties : a) démarche et dossier, b) soutenance. Le résultat final retenu est sous forme d'appréciation globale : - excellent - bien - suffisant - insuffisant.

La partie écrite "démarche et dossier" est évaluée séparément par chacun·e des membres du jury au moyen de la feuille de résultats. Au moment de la soutenance, les membres du jury mettent leurs évaluations détaillées de la partie écrite en commun : ils délibèrent et le·la référent·e fait la moyenne des points et remplit une seule grille.

La soutenance est évaluée par l'ensemble du jury qui, après discussion, complète la deuxième partie de la grille. En cas d'insuffisance, une remédiation au TMsp est imposée dans un délai préétabli par la direction. Puis le résultat de l'évaluation est communiqué à l'étudiant·e ; une copie de la grille d'évaluation détaillée est jointe au procès-verbal de la MSAD, remis au terme de la formation.

Le TMsp est réussi, lorsqu'il est exécuté selon les consignes, rendu dans les délais et qu'il obtient au moins la mention "suffisant".

#### IV.5.2. Composition du jury

Le jury est composé d'un·e expert·e de la HEAD, d'un·e représentant·e de la passerelle propédeutique art & design du CFP Arts et du·de la référent·e de l'ECG qui a suivi l'élaboration du TMsp et qui préside le jury.

#### IV.5.3. Compétences et critères d'évaluation du TMsp

L'évaluation porte sur le processus d'élaboration du TMsp et sur les points suivants :

##### I. Démarche et dossier : 1/2 de l'évaluation du TMsp

1. respecter le cadre de travail :
  - respect des consignes et des échéances
  - implication dans le processus
2. mettre en œuvre une expérimentation artistique :
  - autonomie dans les démarches à réaliser
  - organisation efficace du recueil des informations
  - utilisation adéquate d'une méthodologie de recherche spécifique à la pratique artistique
3. constituer un corpus de références :
  - diversité des sources artistiques et théoriques
  - pertinence des références
4. analyser l'expérimentation artistique :
  - description pertinente du contexte
  - prise de distance
  - attitude réflexive
5. développer un projet artistique :
  - conception
  - exploitation des ressources
  - articulation théorie/pratique
  - positionnement critique
6. organiser et articuler des idées ainsi que mettre en forme un document :
  - structuration et cohérence
  - argumentation et exemplification
  - respect des consignes documentaires
  - respect des conventions bibliographiques
  - usage correct de la langue

##### II. Soutenance : 1/2 de l'évaluation du TMsp

7. exposer la réalisation finale :
  - aboutissement plastique de l'œuvre
  - pertinence de la réalisation finale
  - choix de la présentation
8. connaître le sujet :
  - appropriation du sujet
  - défense de la conception
9. critiquer sa démarche de travail :
  - analyse de ses processus d'apprentissage dans le TMsp
  - identification des prolongements et perspectives
10. communiquer oralement :
  - structuration de la présentation
  - clarté de la transmission orale

#### IV.6. REMÉDIATION DU TMSP

En cas d'insuffisance à l'évaluation de la partie écrite et/ou de la partie orale du TMsp, l'élève a la possibilité de la/les compléter et de l'/les améliorer selon les indications détaillées dans une lettre de la direction de l'ECG, dans un délai de deux semaines au maximum à compter de la notification de la décision. De même, si la compétence 6 ("organiser et articuler des idées ainsi que mettre en forme un document") et/ou le critère 6.5 ("usage correct de la langue") est/sont insuffisant/s, l'élève est mis en remédiation aux mêmes conditions.

La remédiation de la partie écrite et/ou orale a lieu après la soutenance : l'élève complète et améliore son TMsp selon les indications notifiées. La remédiation ne peut être proposée qu'une seule fois sur la partie écrite et/ou orale. En cas de remédiation, la meilleure mention positive possible sur la ou les partie(s) remédiée(s) est "suffisant". Lorsque la mention finale obtenue sur les deux parties est évaluée "insuffisant" (après remédiation ou non), l'échec de la MSAD est alors notifié.

#### IV.7. DÉCLARATION D'AUTHENTICITÉ

L'élève s'engage par écrit à respecter les règles éthiques liées au travail intellectuel et artistique selon le règlement relatif à la fraude et au plagiat. Le document "déclaration d'authenticité" doit être rendu au secrétariat de l'ECG pour être joint au dossier de l'élève.

### V. RÉUSSITE DE LA MATURITÉ SPÉCIALISÉE ARTS ET DESIGN

Le titre de certificat de maturité spécialisée arts et design est délivré par l'ECG. Il est obtenu aux conditions suivantes : l'étudiant·e doit avoir obtenu :

- l'attestation de validation de l'année passerelle propédeutique art & design au CFP Arts ;
- au moins la mention "suffisant" au travail de maturité spécialisée.

#### V.1. PROCÈS-VERBAL DE L'ANNÉE DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE

L'École de culture générale rédige un procès-verbal de l'année de maturité lorsque tous les résultats sont transmis et qu'ils satisfont aux conditions de réussite décrites ci-dessus. Ce document sert d'attestation de l'obtention du titre et permet l'immatriculation à la HEAD ou dans une autre HES d'art et de design. Les certificats MSAD sont remis lors d'une cérémonie commune à toutes les maturités spécialisées à la fin de l'année civile.

### VI. RÔLES DES RÉFÉRENT·E·S/RÉPONDANT·E·S

*Le·la référent·e de l'ECG*

- est le·la garant·e de la démarche méthodologique visant au bon déroulement du travail de maturité spécialisée, qui comprend la recherche personnelle, le travail théorique et le carnet d'étude ;
- encadre et conseille l'étudiant·e dans la réalisation de son travail de maturité spécialisée ;
- évalue et valide les projets des travaux de maturité spécialisée en collaboration avec deux autres référent·e·s ECG ;

- évalue le travail de maturité spécialisée, en collaboration avec un·e représentant·e de la HEAD et un·e représentant·e du CFP Arts ;
- fait le lien avec le·la doyen·ne ECG en charge de la maturité spécialisée.

#### *Les enseignant·e·s du CFP Arts*

- dispensent et évaluent les cours théoriques et les ateliers pratiques de la passerelle propédeutique art & design ;
- le·la responsable d'atelier ou son·sa représentant·e évalue le travail de maturité spécialisée en collaboration avec le·la référent·e ECG et un·e représentant·e de la HEAD.

#### *Les représentant·e·s de la HEAD*

- évaluent le travail de maturité spécialisée en collaboration avec le·la référent·e ECG et un·e représentant·e du CFP Arts.

#### *Le·la répondant·e du CFP Arts*

- organise les plans d'étude des étudiant·e·s ;
- coordonne les cours ;
- organise le concours d'admission en MSAD.

## **VII. ADMISSION EN 1<sup>re</sup> ANNÉE BACHELOR À LA HEAD**

Le titre de maturité spécialisée arts et design permet de se présenter au concours d'admission en 1<sup>re</sup> année *Bachelor* de la HEAD à Genève ou d'une HES d'art et de design dans un autre canton, dans la filière suivie dans la passerelle propédeutique art & design ou en cinéma. L'inscription relève de la responsabilité de l'étudiant·e.

Pour toute information complémentaire, consulter les sites suivants :

- La passerelle propédeutique art & design du Centre de formation professionnelle arts : <https://cfparts.ch/formations/passerelle-propedeutique-art-design/>
- La Haute école d'art et de design : <https://www.hesge.ch/head/>





## MATURITÉ SPÉCIALISÉE ARTS ET DESIGN CALENDRIER 2023 – 2024

Date	Étape
Lundi 19 juin 2023, 8h00 – 18h00 En ligne – selon les consignes du CFP Arts	Présentation des programmes et inscription aux cours de la passerelle propédeutique art & design
Dans la semaine du 26 juin 2023	Confirmation d'inscription en MSAD
Lundi 21 août 2023, 9h00 CFP Arts, 2, rue Necker	Rentrée en année passerelle propédeutique art & design au CFP Arts
Mercredi 30 août 2023, 14h00 – 17h30 ECG Jean-Piaget – salle de conférences <i>La présence des élèves est requise à 15h00</i>	Séance de rentrée ECG de la MSAD
Mercredi 11 octobre 2023, 15h30 – 17h00 ECG Jean-Piaget – salle de conférences	Séance de méthodologie 1 du TMsp : élaboration du sujet, du dossier et du plan
Mercredi 20 décembre 2023, 14h00 – 17h30 ECG Jean-Piaget – selon affichage des salles	Bilan intermédiaire avec les référent·e·s ECG : présentation du projet de TMsp et validation
Mercredi 14 février 2024, 15h30 – 17h00 ECG Jean-Piaget – salle de conférences	Séance de méthodologie 2 du TMsp : rédaction, mise en forme et normes bibliographiques
Mars – avril 2024 Attention aux dates d'inscription : selon indications sur les sites	Inscriptions et concours d'admission en 1 <sup>re</sup> année <i>Bachelor</i> de la HEAD ou autres sites, selon leurs procédures propres
Mercredi 17 avril 2024, 15h30 – 17h00 ECG Jean-Piaget – salle de conférences	Séance de méthodologie 3 du TMsp : préparation de la soutenance orale
Mercredi 8 mai 2024	Remise du dossier d'accompagnement du travail de maturité spécialisée
Du mardi 28 mai au vendredi 31 mai 2024 ECG Jean-Piaget	Soutenance du travail de maturité spécialisée
Du mardi 4 juin au mardi 18 juin 2024	Remédiation éventuelle du TMsp
Vendredi 14 juin 2024	Fin de l'année passerelle propédeutique art & design au CFP Arts
Semaine 38	Début de la 1 <sup>re</sup> <i>Bachelor</i> en HES
Fin novembre/début décembre 2024	Cérémonie des promotions et de remise des certificats de maturité spécialisée